

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec and Héritage Montréal

Number 51, Fall 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17742ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1991). Avis et prises de position. *Continuité*, (51), 56–58.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

ENCORE LA POINTE-À-CARCY

Une demande a été faite à la Ville de Québec pour autoriser l'implantation d'un musée des sciences naturelles dans l'édifice du Havre, à la Pointe-à-Carcy. Selon la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port, ce projet contrevient aux recommandations du rapport Boulet déposé après les audiences publiques tenues par le ministère des Travaux publics du Canada. Les recommandations établissaient les balises qui doivent encadrer tout projet envisagé sur le site. Par ailleurs, la Coalition a dès le départ demandé un plan global d'aménagement pour le secteur du Vieux-Port et un moratoire sur tout projet de construction sur le terrain tant et aussi longtemps que le plan d'aménagement ne sera pas conçu, évalué et déposé.

La Coalition ne peut accepter que l'on revienne sur les recommandations du comité consultatif sur l'avenir du Vieux-Port, présidé par M. Boulet, recommandations selon lesquelles «l'édifice du Havre doit être démoli au même titre que les passerelles et la tour». En effet, la preuve a été faite que la présence même de ce bâtiment à cet endroit constitue un obstacle à la mise en valeur d'un site exceptionnel d'intérêt public. En tant que ressource rare, les sites de cette qualité doivent être aménagés de telle sorte que leur vocation convienne à leur caractère unique.

DEUX AUTRES SITES DU PATRIMOINE

Des audiences publiques présentement en cours devraient permettre au conseil municipal de la Ville de Montréal d'adopter sous peu la recommandation du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels d'instituer un cinquième et un sixième site du patrimoine, l'un à Rivière-des-Prairies et l'autre au Sault-au-Récollet.

L'ÉDIFICE JOSEPH-ARTHUR-GODIN



Classé monument historique et inscrit au registre des biens culturels le 26 mars 1990, ce remarquable édifice situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Laurent et Sherbrooke se délabre rapidement. Les barres d'armature mises à nu rouillent et font éclater le béton. Le pro-

cessus de détérioration s'accélère sous les effets conjugués de la négligence et des intempéries. Et voici que l'hiver est à nos portes...

Construit en 1914 par Godin, cet édifice Art nouveau, à structure de béton armé, rappelle certaines œuvres d'Auguste Perret. Non seu-

lement il est classé, mais il est couvert par les aires de protection d'autres monuments voisins. Une mesure de classement a-t-elle un effet autre que théorique? (Photo: Continuité).

POUR UNE POLITIQUE GLOBALE DE LA CULTURE

Le 9 octobre 1991, le Conseil des monuments et sites du Québec présentait un mémoire à la Commission parlementaire sur la culture. En voici quelques extraits:

«Le Conseil [...] reste perplexe devant le renversement soudain de l'interprétation du concept de culture dans les orientations du Rapport Arpin. Dans sa forme actuelle, le rapport nous apparaît être davantage une proposition de politique des arts et des lettres qu'une véritable politique de la culture. [...] Le CMSQ est d'avis que l'omission des questions liées à la conservation constitue un oubli majeur pour une politique de la culture. De par son rôle actuel, le ministère des Affaires culturelles possède une responsabilité natio-

nale d'assurer vie aux témoignages qui font de nous une société distincte.

L'ensemble des recommandations n'est pas de nature, d'autre part, à soutenir l'épanouissement culturel en matière de patrimoine bâti et naturel ni en matière d'architecture, de design urbain et d'urbanisme. On semble prendre pour acquis que notre patrimoine artistique, architectural et urbain, ethnologique, archéologique et archivistique reçoit un traitement permettant à la population québécoise de connaître son histoire. La réalité est toute différente [...] La conservation devrait constituer un ciment, un dénominateur commun pour tout ce que le Québec a produit, crée actuellement et crée-

ra dans le futur.

Le ministère des Affaires culturelles devra associer à toute politique culturelle dont le développement serait axé uniquement sur le contenu du Rapport Arpin, des projets de politique du patrimoine, de muséologie et de conservation. Nos objectifs culturels sont futiles s'ils ne s'accompagnent pas de mesures concrètes destinées à optimiser la préservation de cet héritage du passé dont nous avons aujourd'hui la responsabilité.» (Pour se procurer un exemplaire du mémoire du CMSQ, en faire la demande en téléphonant au (418) 694-0812).

LE MONTRÉAL RACKETT CLUB

Le tennis a compté des adeptes au Canada dès 1836 et c'est à Montréal que fut construit le premier court, au coin des rues Saint-Pierre et Craig. Aujourd'hui, le Montréal Rackett Club de la rue Concord, édifié en 1889, constitue le plus ancien club de tennis en Amérique du Nord et le seul qui ait conservé son architecture et son décor d'origine. À ce titre, il mérite déjà d'être reconnu comme un monument important de l'architecture montréalaise. Une demande de classement a d'ailleurs été déposée au ministère des Affaires culturelles il y a presque deux ans. Le Conseil des monuments et sites, qui soutient cette demande, ne peut qu'espérer que l'étude du dossier s'effectue avec plus de célérité.



GARE WINDSOR ET NOUVEAU FORUM

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada tient à la fin de novembre des auditions sur le projet du nouveau forum. Il est à craindre que la loi sur les gares historiques restreigne le débat au bâtiment lui-même sans permettre la discussion sur le développement du site. Or ce n'est pas seulement l'aspect architectural du projet qui est à prendre en considération, mais les conséquences globales de l'opération dans laquelle la relocalisation du forum n'est plus que l'une des composantes.

Seul secteur agricole déclaré arrondissement historique au Québec, l'île d'Orléans constitue un ensemble à protéger à tout prix. Sa mise en valeur doit se faire selon des critères très sévères qui assurent aussi bien la protection des paysages que la conservation des bâtiments, et ce malgré les contraintes que le procédé implique.

Pourtant, au moment de la conception des schémas d'aménagement pour le Québec, la Commission de protection du territoire agricole a accordé à cinq municipalités de l'île d'Orléans un agrandissement de la «zone blanche», non soumise à son contrôle, sans aucune consultation auprès du mi-

nistère des Affaires culturelles. Ce dézonage est particulièrement désastreux à Sainte-Famille car il touche directement le cœur du village. La zone concernée comprend quatre vergers ainsi que des pâturages situés au nord du chemin Royal et qui s'étendent jusqu'à la falaise. La Commission n'hésite pas à sacrifier un actif agricole mais refuse un étalement même réduit le long du chemin Royal.

En autorisant un type de développement urbain en pleine campagne, la Commission rompt avec la tradition d'implantation à l'île d'Orléans, le long du chemin Royal, et répète les erreurs commises au cœur du village de Saint-Pierre.

Elle montre ainsi son manque de sensibilité à l'égard de la valeur patrimoniale de l'île, valeur consacrée par son statut d'arrondissement historique.

De l'aveu même du vice-président de la Commission de protection du territoire agricole, aucune étude n'a été effectuée pour connaître les effets de ces modifications au zonage et, dans le processus de décision, on n'a pas tenu compte du statut particulier de l'île d'Orléans. Une telle attitude de la part d'un organisme gouvernemental est pour le moins irresponsable. (À Sainte-Famille, le secteur dézonné se trouve en plein cœur du village. Photo: Pierre Lahoud, MAC).

LE CIMETIÈRE DU MONT ROYAL



Pour ceux qui aiment la vie

Un Arboretum – Un Sanctuaire d'oiseaux

Un hommage vivant à ceux qui reposent entre ses murs.

Une richesse communautaire importante dans l'histoire de Montréal.

Tout en respectant sa mission première, venez visiter le domaine à votre gré
et appréciez-en la beauté.

La Compagnie du cimetière du Mont-Royal

1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec H2V 2P9
Tél.: (514) 279-7358 Fax.: (514) 279-0049

PLACE D'YOUVILLE: NON AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN

D'importants projets, certains controversés, sont en voie de parachèvement dans le Vieux-Montréal, en prévision des célébrations du 350^e anniversaire: esplanade de la rue de la Commune, écluse du canal Lachine, crypte archéologique de la Place-Royale, mise en valeur des fortifications du Champ-de-Mars, etc. Mais il en est un qui est encore au stade de l'élaboration: le réaménagement de la place D'Youville.

Il y a plus d'un an, Héritage Montréal avait dénoncé un projet de stationnement sous la place. Il conviendrait que la Ville annonce publiquement l'abandon définitif de ce projet qui sacrifierait encore une fois à l'usage intensif de l'automobile et menacerait la conservation de vestiges archéologiques significatifs.

La place D'Youville a en effet été aménagée en 1901 sur

l'emplacement de l'ancien marché Sainte-Anne. L'édifice du marché, construit en 1823 par John Wells, abrita le Parlement à l'époque où Montréal était la capitale. Il fut saccagé puis incendié en 1849 par des émeutiers furieux de la «sanction» accordée par le gouverneur Elgin au Bill d'indemnité pour les pertes subies pendant les insurrections de 1837 et 1838. Le parti tory accusait le ministère Lafontaine de vouloir récompenser les amis de la rébellion.

Les fondations du bâtiment (reconstruit en 1853, puis de nouveau incendié en 1893) subsistent toujours sous la place et avoisinent un autre élément patrimonial d'importance: le collecteur William. Cet ouvrage d'art canalise la rivière Saint-Pierre. Il serait illogique de sacrifier la place D'Youville et ces vestiges alors que s'étendent à l'ouest de la rue McGill de vastes terrains vacants. La réalisation d'un tel projet entrerait en contradiction avec les engagements (et les investissements) municipaux en faveur du patrimoine, de l'archéologie et du développement viable.

L'ÉGLISE SAINT PATRICK



Dans le projet de développement du parc de l'Artillerie, le dossier de l'église Saint Patrick refait surface. Les vestiges de cette église (Thomas Baillairgé, 1832), situés dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, menacent de s'écrouler. Ces vestiges ont le douteux privilège, tout comme les Anciennes Casernes, d'être exploités comme parc de stationnement. L'Hôtel-Dieu, propriétaire des lieux, se soucie davantage de fournir des aires

de stationnement bon marché que de contribuer à la protection d'un lieu historique. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec, appuyé par le Conseil des monuments et sites du Québec, craint que la négligence de l'Hôtel-Dieu à cet égard ne mène à la disparition pure et simple des vestiges et a exigé des responsables qu'ils prennent toutes les mesures pour éviter l'effondrement de la façade.

(Photo: Continuité)

LES PONTS COUVERTS



(Pont couvert de la rivière au Saumon dans les Cantons de l'Est, 1893.
Photo: Mario Trépanier)

Depuis quelque temps, le sort des ponts couverts du Québec attire de nouveau l'attention. Après l'épisode du pont des Anses Saint-Jean d'Amqui, une réflexion s'imposait. La Société québécoise des ponts couverts vient de signer un document des plus pertinents intitulé *Nos cent ponts couverts*, dans lequel il réclame une politique de conservation pour ces structures menacées de disparition.

Disséminés dans le paysage québécois depuis plus d'un siècle, ces ponts de bois sont liés au développement économique de plusieurs

régions. Ils témoignent d'une façon de bâtir et d'une architecture typique qui nécessitent une revalorisation. Il faut aussi souligner le potentiel touristique que représentent ces ouvrages d'art.

L'excellent document de la Société québécoise des ponts couverts permet d'espérer que les autorités gouvernementales et municipales s'emploieront bientôt à jeter les bases d'une politique qui assurerait la protection de cette partie importante de notre patrimoine rural.

LES BALLONS D'IMAX

Le Conseil des monuments et sites du Québec, le Comité des citoyens du Vieux-Québec et la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port ont réitéré leurs objections à l'implantation d'un cinéma IMAX sur les bords de la marina, considérant que le projet contrevient aux normes en vigueur dans la vieille ville tant par le gabarit et la fonction que par les matériaux qui seront utilisés. De plus, les percées visuelles vers le fleuve ou vers la ville seront à jamais gâchées.

Afin d'illustrer le gabarit de l'édifice projeté, les trois organismes ont procédé à une expérience en faisant flotter des ballons à la hauteur (19 mètres) qu'occuperait la nouvelle structure. Les promeneurs et les citoyens alertés ont été désagréablement surpris de constater l'ampleur du projet sur un site si fragile. Comme quoi une expérience visuelle peut être beaucoup plus concluante qu'un dessin ou une photographie dans les journaux.



URBANISME ET AMÉNAGEMENT

■
DESIGN URBAIN

■
ARCHITECTURE DE PAYSAGE

■
ENVIRONNEMENT

■
PATRIMOINE ET CULTURE

SAINTE-FOY

3075, Ch. des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec)
Canada G1W 4X5
Tél: (418) 654-9624
Télécopieur:
(418) 654-9699

LAVAL

1515, boul. Chomedey
Bureau 350
Laval (Québec)
Canada H7V 3Y7
Tél: (514) 973-4040
Télécopieur:
(514) 973-4004